

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

8 avril 2021

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoir(s) : 1

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heures quinze, le conseil municipal de CHAMPDENIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 2 avril 2021

Présents : BLUTEAU Jean-Pierre, CAPELLE Alain, MARTIN Sophie, RYSSEN Jean-Marie, TEXIER Christophe, TALABARD Philippe, ARCOURT Denis, GUICHET Aurélie, MONNEREAU Edwige, SAUZEAU Stéphanie, VEILLON Daniel, DUMOULIN Guillaume, MOTARD Emmanuel, PERROT-GAUTIER Matthieu, SABOURIN Fanny, Nathalie LEBLAY.

Excusé(s) : DUMOULIN Guillaume (pouvoir à Emmanuel MOTARD), Magalie SAUZE.

Absent(s) : POUSSARD Yves

Secrétaire : Daniel VEILLON

Monsieur le Maire accueille les élus et recueille les différents pouvoirs. Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Daniel VEILLON est nommé secrétaire de séance.

1 – Intervention de Monsieur Jérôme BONNET, Proviseur du Collège de Champdeniers.

A la demande de M. le maire, monsieur Jérôme BONNET a été invité à faire un état des travaux réalisés au sein ainsi qu'autour du Collège de Champdeniers. Monsieur BONNET précise que ces travaux visaient en priorité la sécurité des élèves et des enseignants (portail électrique, visiophone, enceinte grillagée). Des travaux de peinture intérieure et des plantations en extérieur ont été aussi réalisés.

Actuellement, le collège accueille 306 élèves, sur 13 divisions. 12 divisions sont prévues pour la rentrée prochaine.

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur BONNET fait part du souhait du Collège de mettre en place une visite virtuelle de l'établissement, afin de permettre aux familles et aux futurs élèves de découvrir en toute sérénité cet établissement. Cette demande de subvention exceptionnel a déjà été présentée à l'entente intercommunale.

La répartition pourrait se faire au prorata du nombre d'élèves accueillis pour chaque Commune (25,5% pour Champdeniers).

Monsieur le Maire remercie Monsieur BONNET de son intervention et de cette présentation qui permet d'éclairer l'assemblée sur le rôle essentiel d'un tel établissement sur la Commune.

Puis Monsieur le Maire revient sur la demande de subvention exceptionnelle du Collège relative à la prestation d'une visite virtuelle 3D de l'établissement et propose que la Commune vote un plafond de subvention, le devis de la prestation n'étant pas encore transmis aux collectivités. Après discussion, le plafond de cette subvention est fixé à 1.000€, à charge pour le Maire d'en définir le montant à la présentation du devis par le Collège.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – Intervention de Monsieur Alain CHAMPEIL, centre de vaccination de Champdeniers.

Monsieur Alain CHAMPEIL, ancien médecin et ancien maire, actuellement retraité, prend la parole suite à l'invitation du Maire. Il explique que, dès le démarrage de la vaccination, il semblait évident que la Commune de Champdeniers soit associée à cette démarche et ouvre un centre.

Il a donc œuvré en ce sens, avec l'appui de Ronan CESBRON, directeur du Pays de Gâtine et Alain Capelle maire de Champdeniers afin que cela puisse se faire dans les meilleures conditions.

Le centre a ouvert rapidement en mars, avec la présence de 5 médecins retraités, des infirmiers en nombre important (3 par séance) et une vingtaine de secrétaires dont la plupart sont de Champdeniers (3 par demi-journées). Le Centre fonctionne avec une trentaine de bénévoles. L'équipe a démarré avec 24 doses par ½ jour, puis rapidement 56 doses par ½ jour.

Au niveau de la logistique, la société AIPC, fournisseur de la Mairie, a accepté la mise à disposition gratuite de 2 ordinateurs avec tout le matériel adéquat. La municipalité a mis à disposition les locaux, la ligne téléphonique, le standard et les imprimantes nécessaires, etc. Malgré tout cela, on note une surcharge évidente sur doctolib et au niveau du standard tant la demande est pressante.

Un grand merci à toutes ces forces vives qui font de ce centre de vaccination une vraie réussite pour la Commune et nous permet de vacciner 560 personnes par semaine afin de sortir le plus rapidement possible de cette pandémie.

3 – Demande de dégrèvement de loyers commerciaux

Monsieur le Maire fait part d'une nouvelle demande de dégrèvement partielle ou totale des loyers reçue de Madame Sandra MARTIN, gérante du restaurant le Bœuf Couronné concernant la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021. Il précise qu'à l'appui de cette demande, il a reçu une attestation de son comptable relative à son compte de gestion 2019-2020.

Monsieur le Maire rappelle que les aides varient en fonction de chaque situation et qu'il ne faut pas oublier que le chiffre d'affaires de l'année précédente, sur lequel les aides sont calculées par l'Etat, avait déjà été impacté par la déviation liée aux travaux du pont sur la route de Champdeniers à Secondigny. Madame MARTIN lui a indiqué qu'à partir du mois de mai, les aides devraient a priori être revues à la hausse.

Un débat s'instaure entre les conseillers, lors duquel plusieurs élus rappellent que l'aide accordée aux différents commerçants locataires de bâtiments communaux en 2020 était exceptionnelle et que la question de l'équité avait déjà été soulevée à ce sujet par rapport aux autres commerçants.

Monsieur le Maire indique que chacun doit prendre ses responsabilités et répondre clairement à la demande qui est faite. Un tour de table est effectué avec des avis négatifs mais « partagés », en ce sens que l'aide ne peut qu'être exceptionnelle mais que la Commune peut accorder un étalement de ces derniers sur la fin de l'année, en attendant que les aides soient plus importantes et d'avoir un éclairage financier au dernier semestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des présents :

- ✓ de refuser la demande de dégrèvement total ou partiel des loyers sur la période de janvier à avril 2021,
- ✓ de proposer un étalement des loyers de janvier à avril 2021 sur le dernier semestre 2021,
- ✓ de donner tous pouvoirs au maire afin d'en informer le Centre des Finances Publiques de Coulonges sur l'autize et autoriser cet étalement des loyers.

4 – VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé en 2020, du maintien des taux de 2019 et que ces derniers étaient fixés à :

| | |
|--------------------|---------|
| Foncier bâti : | 15,12 % |
| Foncier non bâti : | 38,76% |

Au regard de la réforme de la taxe d'habitation qui implique sa suppression et a engendré une redistribution des ressources fiscales pour les Collectivités, la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties a été transférée aux Communes (18,88% pour le Département des Deux-Sèvres).

Le taux départemental doit donc être ajouté, à compter de 2021, au taux communal, soit pour la Commune de Champdeniers $15,12+18,88=34\%$.

Des simulations d'augmentation de 0,5, 0,75 et 1% sont proposés à l'assemblée. Monsieur le Maire demande si certains souhaitent voter à bulletin secret. A l'unanimité, les élus proposent un vote à main levée.

Il ressort du vote la décision suivante :

| Proposition | TFB | TFNB |
|-----------------------------|-----------|----------|
| Maintien des taux | 1 | 1 |
| Augmentation de 0,5% | 12 | 9 |
| Augmentation de 0,75% | 4 | 5 |
| Augmentation de 1% | 0 | 0 |
| Abstention | | 1 |

Les taux des taxes foncières pour 2021 sont donc les suivants :

| | |
|--------------------|---------|
| Foncier bâti : | 34,17 % |
| Foncier non bâti : | 38,92% |

5 – MOTION SUR LES RESERVES DE SUBSTITUTION

Le Conseil Municipal de Champdeniers a fait le choix de répondre favorablement à la demande dont il a été l'objet, à savoir de se prononcer sur l'opportunité de créer des réserves de substitutions sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin.

Déjà évoqué lors de réunions successives du Conseil municipal, ce sujet a fait l'objet d'un échange riche et ouvert entre conseillers qui avaient pris soin de se documenter sur le sujet. En synthèse et même si cela sonne comme une évidence, il a été rappelé que l'Eau constitue un Bien Commun. A ce titre, cette ressource vitale doit être l'objet de la plus grande vigilance quant à sa gestion et sa préservation pour le bien des générations actuelles et futures. Son utilisation doit également servir l'intérêt du plus grand nombre.

Elus d'un territoire rural, les membres du conseil municipal ne sont pas ignorants des difficultés que peut rencontrer le monde agricole.

Le Département des Deux-Sèvres est une petite France agricole où un tiers de sa production est consommé dans la région, un tiers dans le grand ouest, le dernier tiers étant destiné aux grands centres urbains de l'Île de France. Cela représente un bassin de 11.500 salariés pour 6500 exploitations agricoles. Comme tout bon citoyen, les conseillers municipaux de Champdeniers ont pleinement conscience de l'importance de la question des réserves d'eau de substitution qui relève d'une politique de fond non seulement au niveau national mais surtout européen. Il est clair que chacun souhaite une réelle évolution de la politique agricole vers une agriculture plus responsable et raisonnée, afin d'abandonner les pratiques d'une agriculture intensive et mécanisée.

Pour autant, les élus considèrent que la création des "bassines" relève de la solution palliative de court terme dont rien ne prouve d'ailleurs qu'elle ne se retournera pas - in fine - contre ses actuels promoteurs. En tout état de cause, elle ne dispenserait pas d'une vaste et nécessaire réflexion sur un projet de territoire et, plus spécifiquement, d'un questionnement sur les pratiques agricoles actuelles et futures, dans un environnement climatique dont on ne peut que constater et déplorer qu'il soit en forte évolution.

A l'exception de Monsieur Daniel VEILLON dont la position est favorable à ces projets et de plusieurs abstentions, la majorité du conseil municipal se prononce contre les projets actuels de création de réserves d'eau de substitution de part leur grande taille. Les conseillers municipaux de Champdeniers déposent donc cette motion afin d'inviter le Gouvernement à se saisir pleinement de cette question qui doit amener une réflexion participative de fond qui ne peut être menée qu'à grande échelle, au-delà de la simple question du projet actuellement mis en cause.

6 – QUESTIONS DIVERSES

1. Les élections départementales et régionales se déroulent les 13 et 20 juin 2021. La commission électorale devra être réunie entre le 20 et le 22 mai afin de vérifier la régularité des listes électorales. L'organisation de ces élections devront notamment permettre d'établir la liste des tours de gardes et de recruter le nombre de scrutateurs nécessaires.

La date de la commission est fixée au jeudi 20 mai prochain à 13h30 à la mairie.

2. **Ecole :** suite aux dernières annonces gouvernementales, moins d'une vingtaine d'enfants sont accueillis à l'école. Les services de garderie et de cantine ont été maintenus. Pour information, l'alarme incendie a été installée (programmée au budget), ainsi que la lumière au portillon de l'entrée.

3. **Tanneries :** un gros travail a été réalisé par l'équipe technique afin de remettre en valeur ce site où la végétation avait largement envahi les différents espaces.

4. **Voirie :** une entreprise effectue actuellement le nettoyage des fossés : environ 12 km de fait. Madame SABOURIN intervient concernant le lieu-dit de la Saunerie, pour indiquer que le nettoyage des fossés a bien été effectué mais sans l'aspiration des buses qui sont, elles, totalement bouchées. S'il n'y a pas d'aspiration à l'intérieur de ces buses, ce simple nettoyage n'empêcherait pas le débordement des eaux de pluies. A noter sur ce même lieu-dit le fait que beaucoup de déchets sont ramassés le long de la voirie après le passage du camion récupérant les poubelles jaunes → sensibiliser le chauffeur à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire, Alain CAPELLE

Le secrétaire,



les membres,

| | |
|-------------------------|---|
| ARCOURT Denis | Présent |
| BLUTEAU Jean-Pierre | Présent |
| MONNEREAU Edwige | Présente |
| DUMOULIN Guillaume | <i>Excusé (pouvoir à Emmanuel MOTARD)</i> |
| GUICHET Aurélie | Présente |
| LEBLAY Nathalie | Présente |
| MARTIN Sophie | Présente |
| MOTARD Emmanuel | Présent |
| PERROT-GAUTIER Matthieu | Présent |
| POUSSARD Yves | <i>Absent</i> |
| EMAURE Adeline | Présente |
| RYSEN Jean-Marie | Présent |
| SABOURIN Fanny | Présente |
| SAUZE Magalie | <i>Excusée</i> |
| SAUZEAU Stéphanie | Présente |
| TALABARD Philippe | Présent |
| TEXIER Christophe | Présent |
| VEILLON Daniel | Présent |